

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2010

Date de la convocation : 08/04/2010
Avis affiché le 09/04/2010
Publié dans le journal Sud-ouest le

ORDRE DU JOUR

- I. CONTRIBUTIONS DIRECTES
- II. SUBVENTIONS COMMUNALES
- III. BUDGET PRIMITIF de la commune
- IV. BUDGETS PRIMITIFS des budgets annexes
- V. CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL
- VI. NOUVELLES COMPETENCES DE LA CDC
- VII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le quatorze avril deux mille dix à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François FAGET, Maire.

PRESENTS : M. Jean-François FAGET - M. Jean-Claude MARIONNEAU - M. Jérémy BOISSEAU - M. Jacquy BAREAU
Mme Martine BOUTET - Mme Catherine COUSIN - Mme Sandrine MARTIGNON - M. Christian GIRAUDET
M. Hervé HENNEQUIN - Mme Anne BOUCLAUD - M. Jean-François RAYMOND - M. Patrick ROBERGEAU
Mme Christelle PELAEZ-CABRERA - M. Jean-Philippe COLAS - M. Jean-Claude JARNY - M. Hugues GASTOU - Mr Jean-Marc MIALARET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick ROBERGEAU

Conseillers en exercice :	17
Conseillers présents :	17
Conseillers représentés :	17
Absent non représenté :	0
Votants :	17

Avant l'ouverture de la séance, les conseillers se recueillent en hommage aux trois victimes de la tempête Xynthia.

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé.

1°) TAUX D'IMPOSITION 2010 :

Le Maire présente aux conseillers l'évolution des bases d'imposition et le montant des contributions que la commune percevrait si elle maintenait les taux votés en 2009.

Considérant l'évolution des bases,

Considérant que le produit fiscal à taux constant s'élève à **564 732 €**, soit une augmentation naturelle de **3,86 %** par rapport à 2009,

Considérant que le montant des allocations compensatrices s'élève à **57 459 €**

Le Conseil Municipal, après délibération, par **14 voix POUR**, 3 voix CONTRE (M. Christian GIRAUDET - M. Hervé HENNEQUIN – M. Jean-François RAYMOND),

- **décide** que le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à **564 732 €** compte tenu du montant des allocations compensatrices alloué à la commune,

- **vote le maintien** des taux des contributions directes, soit :

- Taxe d'habitation : 9,19 %
- Foncier bâti : 19,53 %
- Foncier non bâti : 61,84 %

Depuis son installation, le conseil municipal est favorable au maintien des taux en raison de la situation économique des ménages.

Au regard du drame humain et financier que subissent les habitants victimes des inondations provoquées par la tempête Xynthia, le maire propose à nouveau le maintien des taux.

Monsieur GIRAUDET est favorable à une baisse des impôts compte tenu du peu de chose entrepris par la collectivité.

Monsieur HENNEQUIN au contraire propose une augmentation même infime des taux. Il la juge nécessaire pour préparer l'avenir, car un jour viendra où le conseil sera contraint d'augmenter les contributions. Il veut éviter une majoration brutale.

Monsieur COLAS considère que dans les circonstances actuelles une augmentation ne serait pas la bienvenue.

Monsieur RAYMOND quant à lui s'inquiète des rentrées prochaines des contributions du fait du départ de nombreuses familles.

Monsieur BOISSEAU répond qu'il faut tout mettre en œuvre pour récupérer cette population, ou faire venir d'autres habitants. Il faut offrir à ceux qui le souhaitent la possibilité de s'installer sur Charron. Monsieur GIRAUDET aimerait savoir par quels moyens monsieur BOISSEAU entend faire venir des habitants. Il s'étonne de cette ambition lorsqu'il voit dans quel état de délabrement se trouve la commune. Car si les digues avaient été entretenues comme il ce doit rien de ce que nous connaissons ne serait arrivé. Le Maire répond qu'il aurait préféré que ce débat n'intervienne qu'en fin de séance. Néanmoins, il ne peut laisser dire pareille accusation. Il profite de l'occasion pour exprimer son profond mécontentement sur sa déclaration faite à BFM TV : « c'est lamentable de profiter de la situation pour régler ses comptes ; c'est facile de donner des leçons mais qu'en est-il de votre action sous vos précédents mandats et qu'en est-il aujourd'hui, car pas une seule fois au pire moment de la catastrophe vous n'êtes intervenu ». Monsieur GIRAUDET répond que dans les années 70, l'état des digues était déjà d'actualité, érodées et rongées par les ragondins. Les conseillers de l'époque ont passé outre toutes les procédures et avec les bonnes volontés d'alors on consolidé les digues. Après la tempête de 1999 le dossier était déjà bien avancé en 2002. Il reproche au maire de ne pas avoir suffisamment persévéré auprès des pouvoirs publics. « il faut sans cesse revenir à la charge. Ne pas se contenter des réponses toutes faites des pouvoirs publics. Il fallait les bousculer ».

2°) **SUBVENTIONS COMMUNALES 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide d'allouer**, à l'unanimité, les subventions suivantes :

ACCA	200 €
Conseil Local FCPE	1 000 €
Union des sports de Charron (FOOT)	1 500 €
Les amis du Livre	1 800 €
Amicale de Charron	1 200 €
Ecole de Judo	2 000 €
Coopérative Scolaire (classe de mer)	2 000 €
lorte Charronnaise	150 €
Espoir Musical Charronnais	1 000 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer	100 €
Prévention Routière	100 €
Banque alimentaire	200 €
Les restos du cœur	200 €
TOTAL	11 450.00 €

3°) **COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2010 de la commune qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 991 345 €	1 991 345 €
INVESTISSEMENT	542 367 €	542 367 €
	2 533 712 €	2 533 712 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2010
11 charges à caractère général	348 260,00 €
12 charges du personnel	697 631,00 €
14 atténuation de produits	14 184,00 €
65 autres charges	86 042,00 €
66 charges financières	59 178,00 €
67 charges exceptionnelles	631 500,00 €
23 virement à l'investissement	154 550,00 €
	1 991 345,00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	2010
13 atténuation de charges	30 000,96 €
70 produits des services	90 700,00 €
73 impôts et taxes	603 480,00 €
74 dotations participations	1 135 157,00 €
75 autres produits	11 500,00 €
77 produits exceptionnels	15 000,00 €
2 excédent reporté	105 507,04 €
	1 991 345,00 €

INVESTISSEMENT 2010			DEPENSES	RECETTES		
RESTES A REALISER				RESTES A REALISER		
2112	rue des Courlis		2 200,00 €	1323	Dept SDF	11 226,00 €
21534	éclairage public		3 761,00 €	1325	CDC	46 044,00 €
2313	trx école et SDF		49 140,00 €	1341	DGE SDF	19 047,00 €
2315	trx piste cyclabe;place Fradin		65 637,00 €			
				1068	excédent capitalisé	229 283,47 €
001	déficit 2009		184 862,47 €			
			305 600,47 €			305 600,47 €
1641	remboursement emprunts		113 479,00 €	021	autofinancement	154 550,00 €
				10222	FCTVA	42 684,00 €
				10223	TLE	15 000,00 €
ACQUISITION						
2188	matériels service technique		48 090,00 €			
2188	matériels cantine		9 000,00 €			
2184	meublier solaire		5 000,00 €			
2184	bibliothèque		5 000,00 €			
2188	maison des associations		1 000,00 €			
VOIRIE						
2315	piste cyclable ; place Fradin		43 858,53 €	1323	Dept piste cyclable	21 908,00 €
				1323	Dept Place Fradin	
ECLAIRAGE PUBLIC						
21534	SDEER		5 000,00 €			
BATIMENTS						
2313	travaux école			1323	Dépt électricité	2 624,53 €
2313	chauffage garderie		3 279,00 €			
2313	porte Atelier		3 060,00 €			
			542 367,00 €			542 367,00 €

3°) **BUDGET PRIMITIF 2010 : BUDGET ANNEXE « ACTIVITES DU PORT »**

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2010 du budget annexe « activités du port » qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 442 €	9 442 €
INVESTISSEMENT	11 516 €	11 516 €
	20 958 €	20 958 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		2010	RECETTES		2010
6152	entretien biens immobiliers	1 569,00 €	002	excédent antérieur	1 190,83 €
63512	taxes foncières	550,00 €	752	revenus immeubles	7 701,17 €
66111	remb emprunts	1 410,87 €	758	produits divers	550,00 €
023	virement investissement	5 912,13 €			
		9 442,00 €			9 442,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		2010	RECETTES		2010
001	déficit antérieur	5 603,87 €	021	virement fonctionn	5 912,13 €
16	remboursement emprunts	5 912,13 €	1068	affectation résultat	5 603,87 €
		11 516,00 €			11 516,00 €

4°) BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE « PORT »

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2010 du budget annexe « Port » qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	94 799 €	94 799 €
INVESTISSEMENT	165 214 €	165 214 €
	260 013 €	260 013 €

DETAILS :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		2010	RECETTES		2010
011	charges à caract. général	28 730,00 €	70	prestations services	47 000,87 €
023	virement à l'investissement	64 069,00 €			
6611	intérêts emprunts	1 500,00 €	002	excédent antérieur	47 798,13 €
673	titres annulés	500,00 €			
		94 799,00 €			94 799,00 €

INVESTISSEMENT						
DEPENSES		2009	2010	RECETTES		2010
		Restes à réaliser				
2032	études	56 372,00 €		001	excédent antérieur	46 513,47 €
				021	virement du fonction	64 069,00 €
1641	remb. Emprunts		5 000,00 €	1068	affectation résultat	1 329,53 €
2315	cale Port du Pavé		45 784,53 €			
2315	dragage	32 215,00 €	25 842,47 €	1313	subvention équipem.	40 744,00 €
		88 587,00 €	76 627,00 €			88 587,00 €
			165 214,00 €			165 214,00 €

5°) BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE « ZONE CONCHYLICOLE »

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2010 du budget annexe « ZONE CONCHYLICOLE » qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 874 €	11 874 €
INVESTISSEMENT	11 423 €	11 423 €
	23 297 €	23 297 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		2010	RECETTES		2010
66111	remb. Intérêts emprunt	451,00 €	741	subvention	11 874,00 €
66111	régul imputation	4 693,00 €			
023	virement à l'investissement	6 730,00 €			
		11 874,00 €			11 874,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		2010	RECETTES		2010
001	déficit antérieur	10 366,87 €	021	virement du fonct	6 730,00 €
1641	remb. emprunt	1 056,13 €	1641	régul imputation	4 693,00 €
		11 423,00 €			11 423,00 €

6°) **BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE « TERRAIN A PIEUX »**

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2010 du budget annexe « TERRAIN A PIEUX » qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	62 167 €	62 167 €
INVESTISSEMENT		
	62 167 €	62 167 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		2010	RECETTES		2010
		prévu			prévu
6152	entretien biens immobiliers	62 167,00 €	002	excédent antérieur	51 166,41 €
023	virement à l'investissement		7083	locations	11 000,59 €
		62 167,00 €			62 167,00 €

7°) **CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL**

L'Association Départementale de Médecine du Travail et de Prévention en Agriculture assure depuis plusieurs années le suivi médical des agents de la commune de Charron, dans le cadre d'une convention qui prend fin le 31/12/2009.

Cette convention étant arrivée à son terme, il est proposé au Conseil son renouvellement en prenant en compte les modifications induites par,

- le décret 2008-339 du 14/04/2008 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale qui prévoit que la visite médicale annuelle passe de un an à deux ans au minimum.
- l'arrêté du 13/04/2007 qui précise les modalités de calcul du montant de la surveillance médicale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** les termes de la convention **qui prend effet le 1^{er} janvier 2010** pour une durée de **3 ans**,
- **prend note** que le montant de la cotisation annuelle est de **81 € TTC** par agent salarié de la commune et que ce tarif sera revalorisé chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution du SMIC.

8°) **CDC PAYS MARANDAIS : EXTENSION DES COMPETENCES – MODIFICATION DES STATUTS**

Vu la loi relative à l'Administration Territoriale de la République en date du 06/02/1992,

Vu la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale en date du 12 juillet 1999,

Vu la loi libertés et responsabilités locales en date du 13/08/2004,

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Marandais en date du 25 janvier 2010, qui décide :

- de se doter à compter de la prise de l'arrêté préfectoral, de nouvelles compétences en matière d'urbanisme, d'actions culturelles et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- des modifications de forme et la réécriture de certains articles de ses statuts,

Vu le projet de modification des statuts de la communauté de communes du pays marandais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la création des nouvelles compétences proposées par la Communauté de Communes du pays marandais telles que détaillées dans les statuts joints à la présente,
- **accepte** les modifications des statuts de la communauté de communes du pays marandais,
- **autorise** le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Monsieur HENNEQUIN s'inquiète sur ces transferts de compétences. Ne vont-ils pas à terme provoquer la baisse des dotations de l'Etat à la commune ?

Le maire répond que dans l'immédiat « non, il n'y aura pas d'incidence ». En revanche, pour l'avenir rien n'est acquis, l'Etat peut revoir le calcul des dotations de manière nationale au profit de toutes les collectivités.

9°) INFORMATIONS DIVERSES

DONS des collectivités et des particuliers : nous recevons chaque jour des dons tant des particuliers que des collectivités et de tous les coins de la France. C'est bouleversant et cela fait chaud au cœur. Cet argent est versé sur le compte du CCAS. Le montant s'élève à l'heure actuelle à environ 100 000 €.

POINT DES ENTRETIENS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS :

Les sénateurs ont décidé de faire une mission d'information sur les conséquences de la tempête Xynthia. Ils ont rencontré ce jour les maires des communes sinistrées afin de recueillir leurs desideratas.

Aujourd'hui ce qui fait débat ce sont les zones noires considérées zone d'extrême danger où les risques peuvent être mortels. Le Maire précise qu'elles ont été dessinées selon trois critères cumulatifs : hauteur d'eau constatée ; vitesse/force de la vague, possibilité de se protéger.

Les habitations incluses dans ces zones noires seront détruites. Leurs propriétaires seront indemnisés sur la base d'une évaluation du bien établi par les Domaines. L'estimation sera faite sans prendre en compte le risque de submersion pour ne pas pénaliser les sinistrés. Le montant perçu par les victimes sera financé par les assurances au titre de l'évaluation des dégâts et par le fonds de prévention des risques naturels majeurs. Les estimations vont débuter prochainement. Elles devraient être terminées à la fin du mois d'avril. Si les personnes concernées sont d'accord, l'Etat acquerra leur bien au prix des Domaines, dans le cas contraire la procédure d'expropriation sera enclenchée.

Le maire précise sa position : les principes qui commandaient l'élaboration des zones noires devaient s'appliquer à tous les territoires concernés. Or, il semblerait que pour certaines communes, notamment sur l'île de Ré les critères devaient être différents puisqu'il n'y a pas de zone noire. Le préfet aurait répondu pour justifier cet état de fait qu'il s'agissait pour ces territoires « d'inondation » et non pas de « submersion ».

C'est parce qu'il n'y a pas eu d'équité dans le traitement des communes concernées que le maire conteste l'arbitrage du Préfet. De même il précise qu'il a refusé de signer les arrêtés d'expulsion pour les habitants qui restent chez eux alors que leur maison est en zone noire. « C'est de l'exagération outrancière ».

Des entretiens individualisés avec les sinistrés ont lieu actuellement à la mairie. Le but est de connaître leurs intentions pour ouvrir très rapidement des zones à urbaniser.

Monsieur HENNEQUIN s'étonne que personne ne parle du plan digue.

Le maire répond que c'est toujours un sujet d'actualité. Mais il rappelle les propos du président de la république « pas de digue immobilière » et que de toute façon pour l'Etat, les digues ne changeront rien au zonage.

En ce qui concerne la prise en charge de leur restauration, l'Etat ne paiera que 50 % des travaux, puisqu'il n'est pas maître d'ouvrage.

Il rappelle que ce dossier est au stade de la déclaration d'utilité publique. Stade important qui va permettre d'acquérir par la force l'emprise des digues qui actuellement est la propriété de 150 personnes.

TRAVAUX RUE DE LA ROCHELLE : monsieur BOISSEAU informe monsieur GIRAUDET que sa demande de place de stationnement pour son logement locatif a été prise en compte. Il regrette l'intervention du Député pour son cas personnel.

Monsieur GIRAUDET répond que c'est parce qu'il n'a pas été entendu en son temps par les élus locaux qu'il fut contraint de solliciter le député. Il précise néanmoins qu'il n'est pas intervenu que pour son seul cas personnel.

FIN DE LA SEANCE : 22 H 15

Jean-François FAGET	Jean-Claude MARIONNEAU	Jérémy BOISSEAU	Jacquy BAREAU	Martine BOUTET	Catherine COUSIN
Sandrine MARTIGNON	Christian GIRAUDET	Hervé HENNEQUIN	Anne BOUCLAUD	Jean-François RAYMOND	Patrick ROBERGEAU

Christelle PELAEZ- CABRERA	Jean-Philippe COLAS	Jean-Claude JARNY	Hugues GASTOU	Jean-Marc MIALARET	
-------------------------------	---------------------	-------------------	---------------	--------------------	--